



**Assemblée communale ordinaire
du 20 mai 2025 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	51 personnes, dont une personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Excusés	Mme Carole Repond M. Stéphane Rüfenacht M. Christian Rouiller

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Mme La Syndique informe que suite au départ de Mme Sandra Gothuey en date du 14 mai dernier, un nouveau membre a été accueilli au sein du Conseil communal. En effet, Mme Carole Repond est élue Conseillère communale depuis le 15 mai 2025. Mme Hugi informe que le Conseil communal se reconstituera lors de sa séance du mardi 27 mai 2025.

Le Conseil communal félicite Mme Repond pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de l'exécutif de notre Commune.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, Mme La Syndique demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et son prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté fenêtres : Mme Christine Colliard
- Pour les personnes assises côté portes + les membres du Conseil communal : M. Eric Pichonnat

Mme la Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 51 personnes dont une personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » et une parution dans la Feuille Officielle en date du 2 mai 2025, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2024

2. Comptes 2024

2.1 Rapport de gestion du Conseil communal

- Comptes de résultat et bilan
- Comptes des investissements
- Indicateurs financiers

2.2 Rapport de l'organe de révision

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025 à 2027

- Rapport de la commission financière
- Approbation

4. Règlement relatif à la gestion des déchets

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

5. Révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

6. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	:	50
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2024

Mme la Syndique passe la parole à M. Thomas Demierre, responsable des finances, pour la lecture du rapport de gestion du Conseil communal.

2.1 Rapport de gestion du Conseil communal

M. Thomas Demierre donne lecture du rapport de gestion du Conseil communal :

Chères Citoyennes, chers Citoyens, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir ce soir, au nom du Conseil Communal de vous faire lecture et présentation du rapport de gestion des comptes 2024 de la Commune de Saint-Martin. Ce rapport vous sera présenté en quatre parties, à savoir :

- 1) **Le compte de résultat par fonction**, avec une présentation résumée par dicastère. Puis le compte de résultat par nature ;
- 2) **Le bilan**, à la clôture du 31 décembre avec une présentation résumée des variations d'actifs et de passifs ;
- 3) **Le compte d'investissement**, avec un nouveau format de présentation pour l'ensemble des investissements ;
- 4) Et finalement, **les indicateurs financiers** selon normes comptables MCH2 ainsi que la conclusion du rapport de gestion.

Je ne vous cache pas que ce rapport contient quelques pages et que dès lors mon allocution est prévue pour durer bien quelques minutes. Je vais m'assurer de parler doucement et de vous donner la meilleure locution possible. Cependant, je vous invite à me faire signe si ma lecture est trop rapide. Je vous invite naturellement à poser vos questions à la fin de chacune des quatre sections ou alors en fin de présentation.

Mes collègues du Conseil Communal et moi-même sommes à votre disposition pour tout complément d'information, question, remarque et commentaire.

D'avance merci pour votre attention.

Introduction

Notre compte de résultat pour l'année 2024 affiche, à la clôture, un excédent de revenus de 158'259 CHF. Le total des charges se montent à 4'843'821 CHF contre un total de revenus de 5'002'080 CHF. Au niveau des charges, le budget établi pour l'année 2024 a été extrêmement bien tenu, avec un léger dépassement de 0.85% soit 41'211 CHF. Cela démontre, par les chiffres, les efforts de votre exécutif dans le suivi budgétaire, l'emploi économe des fonds, la gestion rigoureuse et efficiente des dépenses et le maintien de l'équilibre financier ; différents points également relevés par notre auditeur externe dans son rapport détaillé transmis également à la Commission financière. Les revenus sont 5.7%, soit 272'272 CHF supérieurs à ceux budgétés, principalement dus à des recettes fiscales plus importantes que planifiées sur les impôts ordinaires et spéciaux et à un remboursement exceptionnel du cycle d'orientation de la Veveyse, ainsi que l'expansion des accueils extrascolaires intercommunaux AES. Nous observons une forte augmentation des charges liées, à savoir les charges qui sont imposées sans pouvoir décisionnel des niveaux exécutifs et législatifs communaux. Pour 2024, ces charges liées se montent maintenant à 2'776'268 CHF, soit plus de 57% du total des charges. Nous trouvons à ce titre intéressant de présenter à l'écran la part des charges liées en pourcentage du total des charges par dicastère. Cela devient un réel défi dans la gestion des charges par votre exécutif.

Je vais maintenant passer au détail par dicastère dans l'ordre présenté à l'écran, soit du compte 0 Administration Générale au compte 9 Finances & Impôts.

Administration Communale

Ce chapitre tient parfaitement la ligne budgétaire définie, avec un dépassement négligeable des charges de 0.6%. Les revenus estimés au budget ont également été réalisés dans l'ensemble. Cependant, si les comptes sont en ligne avec le budget, nous accusons une augmentation de charges de plus de 46'000 CHF par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation de charges est intégralement expliquée par une charge unique, liée au raccordement du complexe communal à la centrale de chauffe à distance. La contrepartie se retrouve en revenu dans les comptes investissement pour l'installation précitée.

Ordre et sécurité publics, défense

Les charges de ce chapitre clôturent en dessous du budget de 15%, soit 13'000 CHF. Les revenus comptabilisés sont en ligne avec le budget à 35'948 CHF. Toutes comparaisons avec l'année 2023 seraient périlleuses. En effet, l'année 2023 a été marquée par la dissolution du Corps Sapeurs-Pompiers Intercommunal Le Flon Saint-Martin - le CSPI, remplacé par le Secours Sud Fribourgeois - le SSF. Des charges exceptionnelles, ainsi que des revenus uniques, mais purement comptables impactent donc les comptes 2023. Nos comptes 2024 sont maintenant en ligne avec une situation considérée comme stable et normale pour ce chapitre, et comparables aux comptes 2022. Soit avec un total des charges à environ 75'000 CHF, incluant la taxe non-pompier prélevée par la Commune mais reversée.

Formation

Le cadre budgétaire sous ce chapitre a été globalement et également bien tenu, cependant avec un dépassement des charges de 4.4% pour 77'800 CHF, mais compensé par un excédent de revenus de plus de 36% pour 100'400 CHF. Je souhaite relever un revenu exceptionnel de 40'421 CHF lié à un remboursement du Cycle d'orientation de la Veveyse sur excédent de revenus à la clôture des comptes 2023, ainsi qu'une charge de raccordement à la centrale de chauffe pour le bâtiment communal de l'école pour 26'250 CHF. L'accueil extrascolaire est en expansion, générant d'une part plus de charges dans le compte commun avec la Commune du Flon, soit 342'740 CHF aux comptes 2024 contre 280'876 CHF aux comptes 2023, mais d'autre part générant également plus de revenus soit 335'648 CHF pour 2024 contre 271'980 CHF pour 2023. Je relève également une subvention de plus de 17'000 CHF pour la création de cinq nouvelles places d'accueil. Le coût effectif des accueils extrascolaires pour la commune de Saint-Martin, AES vacances compris, est de 7'092 CHF, bien en dessous du budget estimé à 37'000 CHF, mais en ligne avec les comptes 2023 à 8'896 CHF.

Sport et culture

Les charges du chapitre ont été contenues par rapport au budget pour un total de 177'349 CHF. L'augmentation des charges par rapport aux comptes 2023, soit de +5.7% correspondent principalement à des subventions aux sociétés locales, certains achats de matériel, fournitures et entretiens divers, ainsi que les frais d'entretien du Sentier des arbres. La contribution de solidarité a également augmenté, passant de 2'700 CHF en 2023 à plus de 10'000 CHF aux comptes 2024 suite à différentes donations et sponsoring pour d'importants événements locaux durant l'année.

Santé

Le chapitre santé clôt l'exercice avec des charges inférieures de 15% au budget, soit un peu plus de 90'000 CHF. Les charges 2024 sont en ligne avec les charges 2023 à un peu plus de 500'000 CHF. Rien n'est à signaler de particulier sur ce chapitre, hormis que les participations aux homes médicalisés de la Veveyse, aux fonctionnements, soins et aide à domicile du Réseau Santé Veveyse totalisent plus de 420'000 CHF à charge communale, mais restant cependant inférieures au budget établi.

Prévoyance sociale

Ce chapitre clôt dans les chiffres budgétaires, avec des charges légèrement inférieures de 1.8%. Par rapport à 2023 cependant, nous accusons une augmentation des charges de plus de 9%, soit environ 40'000 CHF. Cela est expliqué par l'augmentation des charges liées des participations aux différentes institutions sociales cantonales et régionales.

Trafic & communication

Ce chapitre clôt également dans les chiffres budgétaires, avec un total de charges à 314'400 CHF pour des revenus à 7'930 CHF. Nous relevons une diminution de plus de 12%, soit 45'550 CHF de charges par rapport aux comptes 2023. Cette réduction de charges s'explique par une réduction d'interventions sur installations et entretiens, ainsi qu'à une réduction de la protection hivernale à la suite des faibles chutes de neige durant l'hiver dernier.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les comptes d'eaux, respectivement approvisionnement et traitement des eaux usées, sont équilibrés selon les normes comptables MCH2, soit pour 183'083 CHF pour l'eau claire et 180'929 CHF pour l'eau usée. Le compte gestion des déchets offre un ratio de couverture des charges par les revenus à 78% en ligne avec notre règlement et les exigences cantonales et fédérales. Les charges du compte de gestion des déchets, légèrement en dessous du budget, accusent cependant une nette augmentation par rapport aux comptes 2023, respectivement pour un total des charges de 149'043 CHF contre 117'806 CHF en 2023. Cette augmentation est expliquée par une charge unique de remboursement de vignettes déchets en 2024 lors du changement de système, ainsi que le début de

l'amortissement de l'investissement « Containers Moloks » ainsi qu'une charge additionnelle de maintenance informatique pour le nouveau système de collecte informatisé des déchets.

Economie publique

Les charges de ce chapitre accusent une forte augmentation par rapport au budget et aux comptes 2023, de presque 20'000 CHF soit 20% d'augmentation. Elles s'expliquent cependant quasi exclusivement par la mise en service de la centrale de chauffe à distance avec de nouvelles charges, comme l'achat de copeaux de bois, les frais de fonctionnement, l'amortissement et les charges financières de l'investissement cité. Une belle vente de bois pour plus de 50'000 CHF augmente les revenus du chapitre en comparaison du budget et des comptes 2023.

Finances & impôts

Le chapitre Finances & Impôts accusent une augmentation de charges de 22% soit un peu plus de 20'000 CHF, mais largement compensée par plus de 117'000 CHF de revenus supplémentaires, soit 3.2%. Une comparaison avec les comptes 2023 serait également périlleuse. En effet, l'exercice 2023 a connu un revenu exceptionnel mais purement comptable relatif à la dissolution de la provision pour la Caisse de compensation de l'Etat de Fribourg pour 123'663 CHF, réduisant donc largement les charges du chapitre. Globalement, pour les impôts ordinaires, les revenus sont supérieurs au budget de 2.80% soit 73'725 CHF. Pour les impôts spéciaux, les revenus sont également supérieurs au budget, dans une marge plus importante de 9.64% soit 37'388 CHF. La planification au budget des revenus fiscaux est toujours un exercice complexe, où les principes de précaution s'imposent.

Comptes de résultat par nature

Je passe maintenant à la présentation du même compte de résultat, mais par nature. L'objectif est de présenter la structure de nos charges et celle de nos produits, ainsi que les différents résultats provenant des activités d'exploitations, de financements, opérationnels et extraordinaires.

Les charges de personnel représentent 16% des charges totales pour un peu plus de 760'000 CHF. Hormis l'indexation des salaires du personnel communal, l'augmentation est principalement attribuable à l'expansion de l'AES et donc d'une masse salariale AES plus importante. Comme présenté lors du budget et donc pour rappel, la rémunération de l'exécutif, soit du Conseil Communal, est resté inchangée et sans augmentation.

Les charges de biens et de services représentent quasiment la même part des charges totales à 17% pour 846'000 CHF. Les postes les plus importants sous cette nature sont l'achat d'eau, la protection hivernale, les frais de repas et goûters de l'AES, les frais pour la perception de l'impôt du Service cantonal des Contributions, les charges d'informatiques et l'entretien des routes et bâtiments, qui totalisent plus de la moitié de ces charges.

Les amortissements se montent à presque 260'000 CHF soit 5% du total des charges et selon les directives MCH2 par actifs au bilan.

Comme mentionné lors de mon introduction, les charges liées – ou charges de transfert représentent maintenant bien plus de la moitié du total des charges, soit plus de 2'776'000 CHF – à savoir 57% du total des charges.

Les charges financières se montent à moins de 1% du total des charges à 33'924 CHF, à savoir les intérêts passifs des engagements courants.

Au niveau des revenus, les revenus communaux principaux sont naturellement les impôts, ordinaires et spéciaux qui représentent 62% du total des revenus à presque 3'100'000 CHF. Les différentes taxes prélevées représentent 18% du total des revenus. Le solde des revenus communaux est complété par les revenus de transfert, soit principalement l'attribution aux péréquations financières des ressources et des besoins et la part communale à l'impôt sur les véhicules à moteur.

Les revenus financiers se montent à 86'787 CHF, principalement liés à la location des biens communaux.

Finalement, le revenu extraordinaire provient de la dissolution sur dix ans dès le passage à MCH2 de la provision de réévaluation du patrimoine administratif.

L'excédent de revenus du compte de résultat est donc composé d'un excédent de charges provenant des activités d'exploitations, compensé par des excédents de revenus provenant des activités de financement et de la dissolution de la réserve de réévaluation.

Bilan

Je passe maintenant à la présentation du bilan de clôture au 31 décembre 2024.

Les comptes d'actif et de passif sont naturellement équilibrés à la date de clôture pour 11'213'063 CHF. Selon les normes comptables MCH2, l'excédent de revenus pour 2024, soit et pour rappel de

158'259 CHF est porté à la réserve communale au passif du bilan. Cette réserve se monte maintenant à 3'555'090 CHF, incluant l'excédent de revenu 2024. Pour rappel et sous MCH2, il n'est plus possible d'attribuer un excédent de revenus à une réserve spéciale. L'entier de l'excédent est attribué à la réserve générale communale.

A l'actif, nos disponibilités à court terme ont été réduites de presque 30%, soit plus de 400'000 CHF principalement pour le financement de nos investissements par liquidités communales. Cela reste nécessaire dans les mesures du possible, pour limiter les charges d'intérêt financières ainsi que le contrôle de notre dette envers les capitaux de tiers. Nos créances ont légèrement augmenté de presque 12%, incluant l'ensemble des débiteurs communaux et les créances fiscales. La provision pour perte sur débiteurs est restée stable et inchangée à 140'000 CHF, montant confirmé par notre organe de révision externe. Les actifs de régularisation accusent une faible variation d'environ 3'300 CHF. Aucune variation dans nos comptes de placement financier à long terme. Au niveau des immobilisations corporelles du patrimoine administratif, les comptes présentent une augmentation de presque 18%, soit 1'342'400 CHF entre le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier et celui de clôture au 31 décembre. Cette augmentation est principalement liée à l'investissement effectuée pour la centrale de chauffe à plus de 1'070'000 CHF.

Au passif du bilan, le commentaire le plus relevant est l'augmentation des capitaux de tiers à la suite de l'emprunt bancaire pour le financement de la centrale de chauffe pour 1'091'750 CHF. Cela porte l'ensemble de nos capitaux de tiers à 5'046'139 CHF au bilan de clôture. 182'000 CHF ont été remboursés sur les différents emprunts bancaires et postaux. La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève maintenant à 1'763'391 CHF au bilan de clôture. Pour rappel, le Conseil Communal avait choisi l'option de dissolution linéaire de la réserve sur dix ans. Un montant de 251'913 CHF continuera donc d'être dissous de cette réserve pendant les sept prochains exercices comptables.

Pour le reste, je n'ai pas de remarque particulière à apporter au bilan.

Investissements

Je passe maintenant aux comptes investissements. Comme mentionné lors de mon introduction, nous vous présentons cette année un nouveau format avec un tableau complet et compréhensif. Ce dernier liste les différents investissements avec les crédits approuvés, le statut de l'investissement, son mode de financement, les engagements annuels, le montant net de l'investissement pour ceux ayant des revenus, ainsi que les charges, respectivement d'intérêts financiers et d'amortissements touchant le compte de résultat lors de la période comptable suivante, soit 2025 sur le document présenté.

Ce document ayant été transmis dans le bulletin d'information, je me permets de ne pas commenter chaque investissement en détails mais je relève en lieu et place certains commentaires pertinents.

- Sur l'année 2024, nous avons engagé un total de 1'666'159 CHF d'investissements sur neuf projets différents. Presque 65% des engagements totaux en valeur sont relatifs à la centrale de chauffe.
- Les engagements concernant le projet adduction et collecteurs d'eaux « La Perrausa », débuteront prochainement après obtention du permis de construire. Pour rappel, le crédit approuvé en décembre 2023 par l'assemblée communale avait été présenté lors du budget 2025 comme crédit de report sans approbation en décembre 2024. Je profite de cette occasion pour vous informer qu'à la suite d'une demande citoyenne et une entente avec le Conseil Communal après différentes discussions et rencontres concernant ce projet, le trottoir initialement prévu a été supprimé du projet. Nous estimons donc un nouveau projet à 850'000 CHF. Ce montant mis à jour sera reporté dans les comptes investissements pour l'année 2025.
- A l'exception du projet de Champ Riond et de la création de nouveaux bureaux à l'école, mais dans une moindre mesure, l'ensemble des investissements sont clôturés en dessous des crédits approuvés.
- Finalement, un mode de financement par liquidés a été privilégié là où cela était possible, afin de limiter l'apport de capitaux de tiers, respectivement de dettes afin de réduire également les charges d'investissement dues aux intérêts financiers.

- Les charges d'amortissement pour l'ensemble des projets d'investissement ont été estimées à presque 70'000 CHF selon les normes MCH2. Pour les intérêts financiers, nous estimons une charge d'un peu plus de 46'000 CHF sur les différents emprunts réalisés.

Indicateurs financiers MCH2

Enfin et pour clôturer ce rapport de gestion, je passe aux indicateurs financiers MCH2. Au nombre de huit, ces indicateurs sont un outil au pilotage financier.

Premièrement, les indicateurs de la part des charges d'intérêts et la part du service de la dette - respectivement les indicateurs 3 et 6, sont considérés comme bons selon les valeurs indicatives. En effet, le Conseil Communal a opéré de bons choix et de bonnes décisions pour limiter le recours aux emprunts là où cela était possible et négocier des taux d'intérêt attractifs. Notre marge de manœuvre est donc plus élevée ; nos revenus courants n'étant dès lors que légèrement absorbés par la charge de nos dettes.

Les indicateurs 4 et 5, soit la dette brute par rapport aux revenus et la proportion des investissements sont également dans, ou proche des valeurs indicatives, mais avec une attention particulière pour l'avenir. En effet, notre dette brute, communale et intercommunale hors bilan, a augmenté de 1.43 millions. Nos revenus courants sont restés quant à eux stables. Pour la proportion des investissements, elle est considérée comme relativement élevée à 27.39% et en forte augmentation ces dernières années. En effet et comme mentionné plus haut dans ce rapport, nous avons engagé plus de 1.6 millions d'investissements. Avec des dépenses courantes stables, la proportion des investissements augmente donc naturellement. Cette situation peut être considérée comme cyclique. En effet, l'effort d'investissement déployé par la collectivité varie fortement d'un exercice à l'autre.

Finalement, les indicateurs 1, 2, 7 et 8 sont eux dans le rouge avec une attention très particulière du Conseil Communal. En effet, il concerne notre taux d'endettement et notre capacité d'autofinancement. Une fois encore cependant, l'année 2024 a été marquée par une part importante d'investissements avec un impact direct sur les indicateurs de dette et d'autofinancement. Nos sources de revenus, principalement fiscaux, ayant augmenté légèrement mais dans une tout autre proportion, notre taux d'endettement net atteint presque les 200%. Le degré d'autofinancement a chuté à 13.46% et celui du taux d'endettement à 3.96%. La dette nette par habitant pour 2024 est de CHF 6'058 contre CHF 4'213 pour 2023. Il est important de préciser que ce chiffre tient également compte des dettes intercommunales hors bilan, qui ont également fortement augmenté, soit de 19% pour s'établir à plus de 4 millions de francs au 31 décembre 2024.

Conclusion

Pour conclure ce rapport de gestion, le Conseil Communal est satisfait de l'exercice comptable 2024. Le budget établi, soumis et approuvé par l'assemblée communale a été tenu. Une rigueur particulière a été faite dans la gestion des dépenses, tout en assurant des services de qualité aux citoyennes et citoyens. Des investissements essentiels ont pu être réalisés avec succès, qu'ils soient pour le service aux citoyennes et citoyens comme la collecte des déchets, pour notre école et son bâtiment, pour la modernisation et la transition énergétique des infrastructures communales ou pour notre réseau d'eaux et de canalisations.

Cependant, l'avenir et les exercices comptables futurs s'annoncent complexes. En effet et comme mentionné déjà à plusieurs reprises dans ce rapport, la part des charges liées ne cesse d'augmenter, réduisant dans les mêmes proportions nos marges de manœuvres. Les sources de revenus, qu'elles soient pour le paiement des charges ou le financement d'investissements, sont limitées et ne progressent pas dans les mêmes ordres de grandeur. Des choix stratégiques et des décisions devront donc être pris à l'avenir dans la priorisation de nos besoins ainsi que dans le calcul de nos ressources pour les financer afin de continuer à assurer un service de qualité et des investissements nécessaires aux biens communs pour notre génération et celles d'après.

Un grand merci pour votre attention.

Remarques ou questions :

Roger Braillard demande, dans le bénéfice du compte de résultat, quelle est la part qui est non affectée au bilan et qui peut être diminuée ou reportée.

Thomas Demierre répond qu'au bilan, il y a le capital propre et le capital non affecté au bilan d'un montant d'environ CHF 4'000'000.— relatif aux associations intercommunales. Thomas Demierre

rajoute que dans le calcul des indicateurs financiers et de la dette par habitant, ce montant doit être pris en considération. Il s'agit d'une dette indirecte.

Roger Braillard relève qu'un crédit d'étude d'un montant de CHF 70'000.-- pour la transformation/rénovation du bâtiment de l'école a été accordé par l'assemblée communale et que seul un montant de CHF 4'200.— est déboursé dans les comptes 2024.

Thomas Demierre répond qu'en effet en 2024 une petite partie de cet engagement a été consommée. Thomas Demierre informe qu'un groupe de travail a été mis en place et qu'il travaille activement sur ce dossier depuis le début de l'année 2025.

2.2 Rapport de l'organe de révision

Mme Hugi informe que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu car il pouvait être consulté auprès de l'administration communale.

Remarques ou questions : aucune

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme la Syndique remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

2.4 Approbation

Votation à mainlevée des comptes de résultat

OUI	:	43
NON	:	0
ABSTENTIONS	:	7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de résultat sont acceptés.

Votation à mainlevée des comptes des investissements

OUI	:	43
NON	:	0
ABSTENTIONS	:	7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

Mme la Syndique remercie Mme Carole Savoy, caissière communale et M. Thomas Demierre, Conseiller communal pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2027

Mme La Syndique passe la parole à Mme Catherine Heimann, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques et questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

La fiduciaire Fiducor SA à Marly est nommée à l'unanimité pour la période de 2025 à 2027.

4. Règlement relatif à la gestion des déchets

Mme Ursula Hugi passe la parole à Messieurs Yves Currat et Thomas Demierre, Conseillers communaux pour la présentation de ce règlement communal.

Message d'introduction par M. Yves Currat, Conseiller communal responsable du dicastère des déchets :

Le Conseil communal a procédé à une mise à jour du règlement sur la gestion des déchets, en lien avec l'introduction de la taxe au poids, la mise en service des conteneurs moloks ainsi que la redéfinition des entreprises actives sur le territoire de notre Commune. Ces changements ont également conduit à l'installation d'une barrière à l'entrée de la déchèterie d'Oron.

Nous constatons avec satisfaction une diminution des tonnages de déchets de l'ordre de 15%. Cette baisse, bien qu'encourageante sur le plan environnemental, entraîne toutefois une réduction significative de nos recettes.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable des finances :

Je passe maintenant à la partie de notre présentation liée aux taxes prélevées sur nos déchets dans nos règlements communaux présentés pour approbation ce soir.

Une séance d'information ayant été organisée lundi dernier 12 mai et la présentation de cette séance ayant été partagée sur le site internet de la Commune, le Conseil Communal a souhaité orienter cette présentation sur les points essentiels touchant les nouveaux règlements soumis à approbation.

En prélude, je souhaite rappeler que nous sommes soumis à la loi cantonale sur la gestion des déchets, la LGD, qui fixe les modalités d'application de la législation fédérale sur la gestion des déchets et les dispositions cantonales en la matière. Nos règlements communaux peuvent donc être considérés comme la prolongation des exigences légales fédérales et cantonales, lesquelles notre commune doit répondre concernant sa gestion des déchets.

Je souhaite particulièrement relever l'article 23 de la LGD concernant les taxes communales des déchets urbains. En effet, l'alinéa 1 de cet article précise que les communes prélèvent une taxe couvrant au minimum 70% des frais d'élimination des déchets urbains. De plus, l'alinéa 2 du même article précise que la moitié de cette taxe au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon son volume ou son poids.

Je débute par la **taxe de base**.

Cette taxe est prélevée pour l'élimination des déchets et pour couvrir, dans le cas de notre commune, les frais de la déchetterie intercommunale d'Oron-la-Ville.

Dans le nouveau règlement présenté ce soir à l'Assemblée Communale pour approbation, le Conseil Communal ne propose pas de modification concernant le mode de perception, qui reste inchangé ; à savoir annuellement et par habitant de plus de 18 ans. Le Conseil Communal propose cependant de clarifier, dans le nouveau règlement, les entreprises en deux types pour assurer les principes de causalité et d'équivalence pour les différentes entreprises présentes sur la Commune.

Concernant les montants maximum, le Conseil Communal propose une augmentation de l'ordre de 20% à 25% pour les différentes taxes de base. La taxe maximum par habitant passerait donc de CHF 100.-- à CHF 120.--, celle pour les entreprises de CHF 400.-- à CHF 500.-- et celle pour les résidences secondaires de CHF 120.-- à CHF 150.--.

Cependant, les taxes réellement appliquées et donc celles perçues seront celles du règlement d'application. Pour les habitants, le Conseil Communal propose de maintenir une taxe de base à CHF 80.-- par année – sans augmentation. Pour les entreprises, les taxes proposées sont de CHF 75.-- pour le type 1 et de CHF 100 pour le type 2 et finalement de CHF 100.-- par résidence secondaire.

Le Conseil Communal motive sa proposition par le fait que le cadre légal actuel oblige une couverture des frais à hauteur de 70%. Pour l'instant cela est le cas comme présenté à l'instant dans les comptes 2024. Cependant, la Commune ne maîtrise pas directement tous les postes de charges dans le compte déchets, comme par exemple la déchetterie intercommunale d'Oron-la-Ville. De plus, nous avons été informés par le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg, le SEn en janvier 2025, que le Canton est actuellement en train de réviser sa loi sur la gestion des déchets qui se basera sur les directives de la Confédération. Selon ces directives, les communes pourront être tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination et de gestion des déchets par une taxe – comme c'est actuellement le cas pour l'eau claire et usée.

Le règlement de portée générale doit dès lors tenir compte des contextes, des cadres et principes légaux actuels, mais aussi anticiper ceux de demain. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Communal propose une augmentation de la taxe de base maximale afin de permettre une adaptation, mais uniquement si elle devient obligatoire ou nécessaire.

Cependant, le souhait et la volonté du Conseil Communal est de maintenir la taxe de base à son niveau actuel pour les habitants, tant que les taux de couverture minimaux pourront être tenus. Pour cette raison, il propose de garder le même montant de la taxe de base dans le règlement d'application, soit de CHF 80.-- par habitant de plus de 18 ans.

Je passe maintenant à la **taxe au poids**.

Contrairement à la taxe de base, la taxe au poids renforce le principe du « pollueur-payeur » en taxant les déchets à la quantité produite.

Le Conseil Communal propose une taxe au poids d'un montant maximum de CHF 1.00 par kilo dans le règlement de portée générale, et le même montant pour les plastiques agricoles.

Dans le règlement d'application, le Conseil Communal propose une taxe de CHF 0.60 par kilo, soit une augmentation de 10 centimes par rapport à la taxe actuellement appliquée. Le Conseil Communal propose de maintenir les plastiques agricoles à CHF 0.40 par kilo, en cohérence avec les montants facturés par la Commune d'Oron.

Avec le changement de système de collecte des déchets au 1^{er} janvier 2024, soit le passage d'un système aux volumes avec vignettes à un système au poids avec les containers Molok, le Conseil Communal a pu analyser les chiffres et les données de tonnage sur l'année 2024. Le Conseil Communal motive donc sa proposition d'augmentation de la taxe proportionnelle de 10 centimes par deux éléments principaux.

- Le premier argument est l'article 23 alinéa 2 de la LGD. Cette article précise que la moitié des taxes doit être prélevée par une taxe proportionnelle. Actuellement, ce taux n'est pas encore couvert, nécessitant dès lors une adaptation de la taxe au poids.
- Le second argument est la volonté du Conseil Communal de renforcer le principe de la taxe proportionnelle tout en gardant la taxe de base au niveau actuel. En effet, le ratio minimum de 70% des charges pourrait être couvert via une augmentation de la taxe de base avec le maintien du taux au poids actuel. Mais cette option n'a pas été privilégiée par le Conseil Communal qui souhaite appliquer les principes fédéraux et cantonaux relatif à la taxe proportionnelle, soit en d'autres termes, au concept de « pollueur-payeur ».

Les dispositions spéciales restent applicables dans le nouveau règlement, à savoir une subvention communale pour l'incontinence attestée par certificat médical et une subvention à la naissance pour les couches bébé durant les trois premières années.

Nous souhaitons clôturer cette présentation par un comparatif.

En comparaison avec les communes du district équipées du même système, respectivement d'un système au poids, soit quatre communes : Granges, Le Flon, Semsales et Saint-Martin, la taxe

proportionnelle proposée se situe dans la moyenne. Semsales est à 70 centimes au kilo, Commune la plus haute, et Le Flon à 45 centimes, Commune la plus basse.

Lors du préavis de la Confédération pour le nouveau règlement, le Surveillant des Prix a demandé à la Commune de procéder à une comparaison afin d'assurer que la charge globale ne dépasse pas le 75% percentile des communes suisses – selon leur calculateur disponible en ligne et accessible à tous.

Pour ce comparatif, nous avons établi une moyenne de 70.09 kg de déchet par ménage, sur la base des données OptiWaste, la société gestionnaire des containers Moloks – sur une période de 12 mois, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. Le mois de janvier 2024 a volontairement été exclu de l'analyse. C'était en effet le mois de transition en l'ancien et le nouveau système. Les données du contrôle des habitants nous donnent une moyenne de 2.3 habitants par ménage. Nous avons donc estimé sur la base de ces chiffres, une moyenne de 30.47 kg de déchet par année et par habitant.

En appliquant cette moyenne aux trois ménages types du Surveillant des prix, soit :

- Ménage 1 : 1 adulte
- Ménage 2 : 2 adultes et un enfant
- Ménage 3 : 2 adultes et deux enfants

Et en appliquant les taxes du règlement d'application proposé, soit de CHF 80 de taxe de base par habitant adulte et de 60 centimes par kilo pour la taxe proportionnelle, la comparaison est la suivante :

- **Ménage 1** : une charge globale de CHF 122.--, contre une moyenne suisse de CHF 132.97, notre Chef-Lieu Châtel-St-Denis est à CHF 137.85.
- **Ménage 2** : une charge globale de CHF 286.--, contre une moyenne suisse de CHF 301.78, notre Chef-Lieu Châtel-St-Denis est à CHF 363.55.
- **Ménage 3** : une charge globale de CHF 328.--, contre une moyenne suisse de CHF 384.17, notre Chef-Lieu Châtel-St-Denis est à CHF 451.4.

Le détail des chiffres et des calculs sont présentés à l'écran. J'invite les citoyens à faire leur propre calcul afin d'établir une comparaison avec le calculateur du Surveillant des prix, disponible en libre-service sur internet. Pour rappel, les détenteurs de carte déchet peuvent accéder à leur compte via le site d'OptiWaste, avec un lien direct depuis le site de la Commune, afin d'avoir les historiques de dépôts, avec poids et coûts.

En conclusion, le Conseil Communal considère que les documents proposés permettent une réglementation appropriée du nouveau système de collecte des déchets, plus flexible, plus moderne, plus respectueux de l'environnement et plus pratique pour nos citoyens. Le nouveau règlement de portée générale répond aux exigences des cadres légaux actuels quant aux financements du compte déchets, tout en anticipant les potentiels besoins de demain sur la base des informations en notre possession. Le nouveau règlement d'application définit des taxes qui sont en ligne avec les pratiques des communes du district et avec des charges totales inférieures à la moyenne des communes suisse sur base du comparateur du Surveillant des Prix.

Au nom du Conseil Communal, nous vous vous remercions pour votre attention.

Remarques et questions :

Roger Braillard demande si un ménage composé de 2 adultes avec 2 et 3 ou 4 enfants a toujours la même charge globale. Thomas Demierre lui répond négativement car le calcul serait le suivant : la taxe de base resterait identique, soit 2 personnes à CHF 80.- et il faut rajouter 70 kg de déchets à CHF 0.60 par membre du ménage. Thomas Demierre propose à chaque citoyen de faire sa propre analyse.

Yves Currat informe que M. Christian Rouiller, excusé ce soir, a transmis par mail la remarque suivante : chaque personne morale ou physique qui paie une taxe devrait disposer gratuitement d'une carte d'accès aux conteneurs molok ou pour l'accès à la déchèterie d'Oron-la-Ville. Yves Currat informe que toute carte supplémentaire coûte CHF 15.--.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques et questions : aucune remarque

Votation à main levée :

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Ce règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé à l'unanimité.

5. Révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Cédric Borer, Conseiller communal et membre du comité directeur du Cycle d'orientation de la Veveyse pour la présentation de cette révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse.

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

Situation actuelle

L'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s du 27 mars 2025 a autorisé l'ASSCOV à engager un montant de CHF 4'000'000. -- pour les diverses prestations d'architecte et d'ingénieurs jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête **pour la construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple** sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.

Ces prestations correspondent aux développements de l'avant-projet, à l'étude détaillée du projet et la procédure de mise à l'enquête. Le crédit d'investissement actuellement estimé pour les prestations d'architecte et d'ingénieurs est basé sur une approche initiale évaluée TTC à CHF 49'000'000. -- pour les bâtiments (CFC 2) et pour les aménagements extérieurs (CFC 4) à CHF 1'000'000. --.

Ce crédit d'investissement voté permettra de définir avec plus de précisions l'estimation des coûts pour construire ce futur complexe sportif.

Il convient de noter qu'avec le désenchevêtrement réalisé avec la Commune de Châtel-St-Denis, l'ASSCOV pilote désormais pleinement le projet de piscine, tandis que Châtel-St-Denis conserve la halle triple du Lussy. À terme, la piscine actuelle, devenue insuffisante, sera démolie afin de permettre l'extension éventuelle du COV.

Ce projet de centre sportif ne constitue pas un luxe, mais répond à une nécessité immédiate liée aux besoins éducatifs et sportifs croissants du district. Il offre la solution la plus efficace et durable, permettant d'éviter des coûts inutiles liés au transport et à l'utilisation de piscines extérieures et/ou la construction de nouvelles infrastructures sportives dans les communes, pour compenser l'absence de piscine.

À noter que la piscine actuelle, vieille de plus de 50 ans, est en soins intensifs, voir palliatifs. Si nous souhaitons éviter une interruption prolongée des cours de natation pour nos élèves, une action rapide est nécessaire.

Avec l'ajout du crédit d'investissement de **4'000'000 CHF**, le montant des crédits d'investissement votés pour l'ASSCOV est à ce jour de **CHF 44'059'424.65**.

Durant cette Assemblée des délégué-e-s, une présentation a également été faite concernant l'assainissement et l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle, inauguré en l'an 2000, sur la parcelle RF 443 de la commune de Châtel-St-Denis. En plus de l'assainissement complet du bâtiment, ce projet prévoit la création de cinq nouvelles salles de classe, des salles spécialisées pour l'économie familiale, une salle de musique moderne, une salle des maîtres avec une cafétéria, ainsi que des espaces adaptés aux besoins pédagogiques actuels et futurs.

A ce stade, le bureau Ferrari Architectes à Lausanne a été désigné comme lauréat. La Commission de bâtisse l'a rencontré récemment afin d'établir une proposition de contrat précise incluant les diverses phases SIA jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête.

L'objectif reste d'établir un devis général qui sera présenté cet automne avec une réserve de $\pm 10\%$, afin de demander un crédit d'ouvrage début 2026, pour la réalisation des travaux, à ce jour estimés à 20 millions de francs.

La première étape, sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer ce soir, soit la modification essentielle des statuts de l'ASSCOV en augmentant la limite d'endettement à CHF 70'000'000. --, permettra d'emprunter dès 2026 le montant nécessaire à l'assainissement et à l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Page 10, article 28 alinéa 2 : **le montant de la limite d'endettement passe de 50 à 70 millions. En note de bas de page 10, il est ajouté : ¹ Modifié selon décision de l'assemblée des délégué-e-s du 27 mars**
- Page 13, article 37, **un alinéa n° 4 est ajouté et la phrase finale précise** : Adoptés par l'assemblée des délégué-e-s de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) le 3 mai 2023 **et le 27 mars 2025 (révision partielle).**

- **Art. 28 Limite d'endettement**

² La limite d'endettement est de **CHF 70 millions (CHF 70'000'000. --)** (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000. -- pour l'exploitation ¹.

M. Cédric Borer présente la clé de répartition pour l'année 2024 et informe que cela représente une charge de 4.524 % pour notre commune et 42.091 % pour la commune de Châtel-St-Denis. Cédric Borer informe également que la clé de répartition en 2013 pour Saint-Martin était de 5%, soit une baisse de 10% en 11 ans.

La seconde étape, prévue avant la fin de la période administrative (avril 2026), demandera une nouvelle adaptation de la limite d'endettement, dès que les coûts du futur centre de natation et de la salle de sport triple seront affinés, afin d'inscrire dans les statuts de l'ASSCOV une limite d'endettement adaptée à nos besoins. Selon les estimations actuelles, il s'agit d'un montant de 50 millions maximum comme expliqué au début.

La modification des statuts a été proposée en deux étapes afin de garantir une gestion financière optimale. Cette première modification, en augmentant la limite d'endettement à 70 millions de francs, permettra notamment d'emprunter dès début 2026 le montant nécessaire pour transformer le bâtiment Bêta/Univers@lle.

Le futur complexe sportif inclura notamment deux bassins de natation répondant aux besoins des écoles primaires du district et du cycle d'orientation de la Veveyse, ainsi qu'à une utilisation publique élargie.

Il est donc essentiel que le projet de centre de natation avance rapidement afin d'éviter la fermeture prématurée de la piscine actuelle. La salle triple accompagnera le développement des activités sportives scolaires et associatives, répondant ainsi pleinement aux attentes actuelles.

Ces nouvelles infrastructures remplaceront efficacement des équipements aujourd'hui dépassés et insuffisants.

Ces deux projets s'inscrivent pleinement dans une vision stratégique de développement du site scolaire du Cycle d'Orientation de la Veveyse, nécessaire pour répondre à la croissance démographique marquée de notre district. Le futur centre de natation, situé sur le site du Lussy, déjà riche en infrastructures sportives, renforcera son attractivité en créant un pôle sportif régional de référence et avec une bonne attractivité touristique pour notre district.

Conclusion

Votre approbation est essentielle pour garantir une gestion financière rigoureuse tout en permettant la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins éducatifs et sportifs essentiels du district. Sans ces investissements, nos élèves (environ 40 élèves pour Saint-Martin) seraient contraints de s'installer durablement dans des pavillons scolaires provisoires coûteux et peu adaptés. L'absence de piscine dans le district générerait également des frais considérables de déplacement et pourrait nécessiter la construction de salles de sport additionnelles dans les communes, ce qui constituerait une solution coûteuse et insuffisante à long terme.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 113 al. 1 LCo, cette modification essentielle des statuts de l'ASSCOV nécessite une approbation par les trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes. L'entrée en vigueur des statuts est prévue au 1^{er} octobre 2025.

Approbation par les Commune de Attalens, Granges, Bossonnens et Remaufens.

Par 39 voix contre 3, les délégué-e-s ont accepté la modification essentielle de l'ASSCOV.

Nous vous remercions de votre soutien déterminant pour entériner ces modifications statutaires avant la fin de la période administrative.

Remarques et questions : Mme Christine Colliard demande si la grandeur des bassins de la nouvelle piscine est déjà connue. Cédric Borer lui répond qu'il y aura un bassin de 25 mètres et un bassin pour les débutants. Mme Colliard demande combien de lignes il y aura dans le grand bassin. Cédric Borer informe qu'il ne connaît pas la réponse à cette question.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques et questions : Roger Braillard demande si un référendum n'est pas obligatoire pour cette limite d'endettement à CHF 70'000'000.--. Cédric Borer répond que pour cette limite d'endettement, un référendum n'est pas obligatoire.

M. Vincent Joëssel demande ce qui détermine l'obligation d'un référendum ou pas. Cédric Borer lui répond que le référendum est lié au montant.

M. Jeremy Vaccher demande si des revenus de cette association seront possible. Cédric Borer lui répond que la piscine sera ouverte au public et que les entrées seront payantes. Les spectacles organisés à l'Univers@lle permettront également des rentrées d'argent.

M. Vaccher demande à la commission financière si le préavis défavorable de leur part, annonce une augmentation des impôts communaux.

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière répond que notre Commune va devoir faire fasse à d'importants investissements durant ces prochaines années. Mme Heimann informe que la Commission financière a le devoir de sensibiliser les citoyennes et citoyens qu'il y aura d'importants investissements à l'avenir et qu'il faudra savoir sur lesquels nous voulons porter

notre attention. Mme Heimann relève qu'il sera possible de maîtriser les coûts mais que probablement une augmentation des impôts devra avoir lieu.

M. Thomas Demierre répond au nom du Conseil communal et informe que celui-ci va voter OUI à l'augmentation de cette limite d'endettement. M. Demierre relève qu'une piscine et un Cycle d'orientation sont des investissements sur du long terme et qu'au niveau d'un district, il est obligatoire d'avoir une piscine.

M. Thomas Demierre relève qu'il vient en effet de présenter les indicateurs financiers de la Commune de Saint-Martin et que certains indicateurs sont bons et d'autres un peu moins bons.

M. Demierre rappelle que de cette dette intercommunale, notre Commune prendra en charge notre part, soit 4,5% selon la clé de répartition actuelle.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement/transformation de notre école, ce projet est en cours et c'est un projet que nous devons mener ensemble. Une école c'est pour un cycle de vie pour nos élèves de l'école primaire qui fréquenteront ensuite le Cycle d'orientation de la Veveyse.

M. Jeremy Vaccher demande à nouveau si une augmentation d'impôts devra avoir lieu.

M. Thomas Demierre lui répond qu'aujourd'hui, le Conseil communal ne peut pas répondre à cette question car nous sommes en phase de pré projet. Les coûts, les financements et tous les éléments relatifs à cet investissement ne sont pas encore connus. Le Conseil communal va devoir réaliser tout prochainement des projections concernant ce financement.

M. Cédric Borer confirme que nos élèves de Saint-Martin fréquenteront ensuite le Cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-St-Denis. Cédric Borer rappelle que 800 élèves fréquentent le Cycle d'orientation de la Veveyse et qu'il fait aussi un peu partie de notre cercle scolaire.

M. Xavier Finger demande ce qui va se passer si nous sommes la seule Commune à refuser la révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV. M. Cédric Borer lui répond qu'il faut que le $\frac{3}{4}$ des communes de la Veveyse et $\frac{3}{4}$ de la population veveysanne doivent approuver cette révision pour que le projet puisse aller de l'avant.

Votation à main levée :

OUI	: 42
NON	: 4
ABSTENTION	: 4

6. Divers

Avant de passer au point des « Divers », Mme Ursula Hugi prend la parole pour une information qui mérite qu'on s'y arrête un instant et transmet le message de remerciements suivant :

Très chère Rosine,

25 ans ! Rien que ça !

Un quart de siècle que tu travailles pour la Commune.

Tu as été engagée à Besencens pour commencer, et lors de la fusion de nos trois communes, c'est tout naturellement que tu as continué à collaborer dans l'équipe de l'administration.

Tu étais la responsable du contrôle des habitants, la première personne du bureau que les nouveaux arrivants rencontrent et depuis plusieurs années tu es notre secrétaire communale.

Poste que tu occupes avec brio.

Grâce à toi, rien ne se perd, tout se note, tout se suit et surtout ... tout finit par être fait.

Ta rigueur, ta patience (surtout quand il faut expliquer pour la Xème fois comment utiliser Meeting et gérer ses mises à jour, ou quel est le numéro de l'imprimante de la salle de Conseil), ainsi que ta gentillesse sont des qualités qui ont marqué chacun d'entre nous.

Que ce soit avec les citoyens, avec tes collègues de l'administration ou avec les différents Conseillers communaux qui se sont succédé au fil des ans, tu restes la même, bienveillante et toujours positive.

Merci infiniment Rosine pour toutes ces années de dévouement, de professionnalisme et de bonne humeur.

La route n'est pas finie, et nous sommes ravis de continuer à travailler à tes côtés.

Nous avons un présent pour toi et c'est au nom de tous que te dis encore une fois un immense merci Rosine !

Boîte à livres

La Syndique informe qu'une boîte à livres est mise à votre disposition à côté du bureau communal et remercie les personnes qui ont contribué à sa réalisation, M. Rémy Siegenthaler qui a fourni le contenant, M. Bernard Bussard pour sa customisation et Mme Rosine Menoud pour la déco. Mme Ursula Hugi informe que c'est Mme Valérie Madörin qui va s'occuper de la gestion de cette boîte à livres.

Remerciement à Sandra Gothuey

Ursula Hugi, Syndique adresse le message suivant en remerciement à Mme Sandra Gothuey qui a quitté son mandat de Conseillère communale en date du 14 mai dernier :

Très chère Sandra,

C'est en 2001 que tu entrais en fonction pour la première fois au sein du Conseil communal, de Besencens dans un premier temps, puis celui de notre commune fusionnée et ceci jusqu'en 2007.

S'en est suivi une pause de quelques années avant que tu reviennes en 2014 et que tu œuvres jusqu'au 14 mai dernier.

Au total, 17 années de bonne collaboration avec différents collègues autour de la table, mais avec toujours le même engagement sans faille, le même souci du travail bien fait et tout ça toujours dans la bonne humeur.

Tu as décidé qu'il était temps pour toi de clore ce chapitre dédié en grande partie au social et à la santé, des Veveysans en général et des habitants de notre commune plus particulièrement.

Tes anciens collègues du Conseil, le personnel de l'administration, ainsi que tous les citoyens te souhaitons tout le meilleur pour ce nouveau chapitre que tu as entamé depuis quelques jours.

Un chapitre de ta vie où tu auras du temps pour profiter de ta famille, pour sillonner les routes au guidon de ta moto. J'imagine que les idées ne vont pas manquer.

Nous te remercions ce soir pour toutes ces années de travail de milice. Nous avons un cadeau pour toi de la part de toute la population. Un bon pour un endroit où l'on se pose et où l'on se repose.

Un grand merci Sandra.

A son tour, Sandra Gothuey adresse ses remerciements avec le message suivant :

Chers collègues,

A l'image des notes de musique, vous êtes chacun unique et indispensable. Chacun apporte sa couleur, son rythme et son énergie, créant ensemble une mélodie.

Merci pour ces échanges constructifs et cette bonhomie qui règne au sein du Conseil communal de Saint-Martin grâce à vous tous et surtout grâce à notre cheffe d'orchestre qui permet à chaque note de s'exprimer avec clarté et précision. J'ai passé de magnifiques séances de partage et d'apprentissage que je n'oublierai jamais.

Merci à l'administration.

Les secrétaires et caissière sont la portée sur laquelle reposent toutes ces notes. Elles assurent la structure, la mémoire et la cohérence, permettant à chaque note de s'appuyer sur l'efficacité du précieux travail de l'administration. Sans cette portée, la musique ne pourrait prendre forme. Merci.

Chers citoyens,

Vous représentez la partition complète, riche et complexe, qui donne tout son sens à notre travail. C'est à travers cette partition que notre mélodie trouve sa raison d'être, portée par la diversité et la richesse des voix qui la composent.

Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir accompagné pendant ces 17 années dont 14 à Saint-Martin.

Au cœur de cette symphonie, il y a la clé de sol. C'est elle qui donne la tonalité juste, qui guide la note afin qu'elle trouve la place parfaite. Elle a su me motiver et m'a donné la force de continuer durant toutes ces années. Cette clé de sol, c'est bien sûr de toi qu'il s'agit mon mari. Merci pour ta patience et ton soutien, merci pour toutes ces heures à m'attendre afin que nous trouvions un petit moment à partager malgré l'heure tardive.

Je vous souhaite à tous le meilleur et au plaisir de vous recroiser ici ou ailleurs.

La parole est donnée aux citoyens.

La parole n'étant pas demandée, Mme Hugi remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal, pour l'intérêt que les citoyens portent au bon fonctionnement de notre Commune ainsi que pour leur présence ce soir à cette assemblée.

Mme La Syndique adresse ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli ainsi qu'un immense merci aux collaboratrices administratives.

Ursula Hugi clôt la séance à 21h55 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Elle souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse ses remerciements à Mme Hugi, Syndique pour son immense travail.

La Syndique :



Ursula Hugi

La Secrétaire :



Rosine Menoud

Saint-Martin, le 10 juin 2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2024
SITUATION AU 5 MAI 2025**

La commission financière s'est réunie le 5 mai 2025 en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts", ainsi que de Madame Carole Savoy, caissière communale. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2024 nous ont été expliqués et un résumé de la situation financière de la commune a été lu par M. Demierre. La commission financière a ensuite passé en revue les comptes et a pu poser toutes les questions qu'elle jugeait nécessaire. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de cette rencontre.

Dans son rapport du 27 mars 2025, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 72'801.00 avait été prévu au budget 2024. Finalement, les comptes communaux 2024 clôturent avec un bénéfice de Fr. 158'259.16, soit un écart positif arrondi à Fr. 231'000.00. Ce bon résultat s'explique notamment par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux ainsi qu'une bonne et rigoureuse gestion des dépenses dans la majorité des dicastères.

Cependant, la commission financière constate aussi que les indicateurs financiers MCH2 se sont dégradés par rapport aux années 2022 et 2023, et ceci particulièrement au niveau du taux d'endettement net ainsi qu'au niveau du degré d'autofinancement. Ceci est dû principalement aux investissements importants effectués en 2024, notamment pour les moloks et la centrale de chauffe. La commission financière note aussi que des investissements importants devront être réalisés ces prochaines années à deux niveaux : d'une part au niveau du district de la Veveyse avec l'agrandissement du CO de la Veveyse, la construction d'une nouvelle piscine, la construction d'un 3^{ème} EMS, et d'autre part au niveau de notre commune avec le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école primaire. A cela, s'ajoute également le projet d'économies du Conseil d'Etat fribourgeois qui souhaite reporter de nombreuses charges sur les communes du canton. Dès lors, des choix devront être faits par nous toutes et tous afin que la commune puisse les assumer financièrement au mieux et de façon échelonnée.

Au 31 décembre 2024, la fortune de la commune s'élève à Fr. 3'555'090.82 et le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées se monte à Fr. 848'442.70. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 140'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la caissière communale pour l'excellente tenue des comptes et donne son préavis favorable à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
SITUATION AU 13 MAI 2025**

Nomination de la nouvelle fiduciaire pour le contrôle des comptes 2025, 2026 et 2027 de la commune de Saint-Martin

La commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune de Saint-Martin auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduservice SA à Fribourg
- Fiducor SA à Marly
- Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont

Après avoir analysé les offres reçues, la commission financière a présélectionné un dossier et a décidé d'avoir un entretien avec Fiducor SA. Les principaux critères de sélection furent le coût, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché.

Une visioconférence a été organisée avec la fiduciaire le 13 mai 2025 avec la participation de Madame Ursula Hugi, de Monsieur Thomas Demierre et de Mme Carole Savoy. Le réviseur, Monsieur Alexandre Sottaz, a répondu de manière très satisfaisante à l'ensemble de nos questions.

Après délibération, la commission financière recommande de choisir Fiducor SA à Marly qui propose un coût annuel forfaitaire de **CHF 4'000.00**, hors taxes, pour un mandat de **trois ans** et qui répond aux critères énumérés. Pour référence, cette fiduciaire a déjà contrôlé de nombreuses communes dans les différents districts du canton de Fribourg. Elle est notamment l'organe de révision des communes proches de La Verrerie et de Remaufens en Veveyse.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote le choix de la fiduciaire Fiducor SA pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2025.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS
SITUATION AU 5 MAI 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts " ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 5 mai 2025 sur le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets qui sera mis au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 20 mai 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont expliqué les raisons de la refonte totale du règlement actuellement en vigueur. Ils ont également pu répondre à l'ensemble de nos questions. La commission financière les remercie pour leurs explications et les documents transmis.

REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

La commission financière relève qu'il s'agit d'une bonne remise à jour du règlement actuel compte tenu de la mise en place du nouveau système de collecte des déchets avec les moloks. Concernant l'art. 20 sur la taxe de base, la commission financière constate que désormais les entreprises seront classées en deux types bien distincts. Des montants maximums sont prévus aux art. 20 et 22 mais ne seront pas appliqués tant que le taux de couverture des charges liées aux déchets communaux correspond aux exigences légales. Ce règlement a été transmis à Monsieur Prix qui a renoncé à un examen approfondi et à la remise d'une recommandation formelle. Par la mise en consultation, la commune s'est acquittée de son obligation de consultation selon l'art. 14 al. 1 de la loi fédérale concernant la surveillance des prix.

Par ailleurs, la commission financière remercie l'exécutif d'avoir organisé une séance d'information sur le nouveau règlement des déchets en date du lundi 12 mai 2025. Des informations très précises et complètes ont été communiquées aux citoyennes et aux citoyens présents qui ont eu la possibilité de poser des questions.

La commission financière n'a pas d'autre remarque particulière à émettre sur ce sujet et préavise favorablement le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REVISION PARTIELLE DES STATUTS
DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE – ASSCOV
SITUATION AU 5 MAI 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 5 mai 2025 sur une révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV qui sera mise au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 20 mai 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont expliqué pourquoi cette révision est effectuée et ont pu répondre à l'ensemble de nos questions après consultation de leur collègue Monsieur Cédric Borer, conseiller communal et responsable du dicastère " Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance et transports ". La commission financière remercie ces personnes pour leurs explications et les documents transmis.

**REVISION PARTIELLE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE - ASSCOV**

La commission financière relève que cette révision partielle concerne avant tout l'art. 28 sur la limite d'endettement. Celle-ci sera augmentée de Fr. 50'000'000.00 à Fr. 70'000'000.00 afin de permettre d'emprunter dès 2026 le montant nécessaire à l'assainissement et à l'agrandissement du bâtiment Béta/Univers@lle du Cycle d'orientation de la Veveyse. Pour notre commune qui participe à hauteur de 4.524 %, selon la clé de répartition en vigueur, cette augmentation représenterait d'assumer une dette d'environ Fr. 900'000.00 (dette intercommunale, hors bilan) avec pour conséquence des charges d'amortissement encore à définir selon les normes MCH2 (sur 25 ans ou sur 33 ans) et des charges d'intérêts financiers selon le mode et le type de financement. La commission financière tient à sensibiliser les citoyens et les citoyennes que ce nouvel investissement augmentera significativement notre dette (environ 10 %). D'autres investissements importants pour la vie de notre commune devront être effectués dans les prochaines années et la commission financière souhaite qu'ils puissent être financés et assumés dans les meilleures conditions possibles. Par conséquent, la commission financière préavise défavorablement la première étape de révision partielle des statuts.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer